



— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM : 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 04 77 21 54
 Direction Départementale de l'Agriculture : 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 04 77 01 04
 Direction Départementale de l'Équipement : 9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47 74 18

RISQUES NATURELS
 COMMUNE DE **MONESTIER du PERCY**

Vu pour être annexé au plan de zonage n° 2018-0001

Grenoble, le 29/05/2018
 M. Christophe VIENNET
 Directeur de l'Équipement

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1₂ Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de sévèrèment des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité glilite - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES - EBOULEMENTS

6₁ Zone dangereuse - Construction interdite

6₂ Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue: **Liliane BESSON** Établi: 06/07/2012 Échelle: 1/10000
 Dessiné par: Modifié: 19/09/2015
 Approuvé: 198